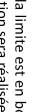
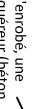


En limite de voie et emprise publique

Limite sans clôture	Mur enduit couleur ton pierre 1,20m max	Haie vive d'essences locales variées double ou non d'un grillage de 1,60m max	Mur-bahut surmonté d'un grillage ou d'un dispositif à claire-voie de 1,60m max les claustras en PVC sont interdits
 Domaine public Domaine privé	 Domaine public Domaine privé Mur enduit de 1,20 maximum	 Domaine public Domaine privé Grillage de 1,60 maximum	 Domaine public Domaine privé Mur de 1,20 maximum

En limite séparative

Domaine public  Mur enduit de 1,80 maximum	Domaine privé  Mur enduit de 1,80 maximum	Mur enduit couleur ton pierre 1,80m max ou Haie vive d'essences locales variées doublée ou non d'un grillage de 1,80m max Les lattes occultantes bois sont autorisées dans le grillage Les claustras PVC sont interdits
Domaine public  Grillage de 1,80 maximum	Domaine privé  Grillage de 1,80 maximum	Mur-bahut surmonté d'un grillage ou d'un dispositif à claire-voie de 1,30m max Les lattes occultantes bois sont autorisées dans le grillage Les claustras PVC sont interdits
Domaine public  Mur de 1,20 maximum	Domaine privé  Mur de 1,20 maximum	Mur-bahut surmonté d'un grillage ou d'un dispositif à claire-voie de 1,30m max Les lattes occultantes bois sont autorisées dans le grillage Les claustras PVC sont interdits
Domaine public  Mur enduit de 1,80 maximum	Domaine privé  Mur enduit de 1,80 maximum	Clôture bois à claire-voie de 1,80m max doublée ou non d'une haie

Les règles du PLUi s'appliquent

Limite sans clôture	ou	Mur enduit couleur ton pierre 1,20m max
---------------------	----	---

Le diagramme illustre la limite entre le domaine public et le domaine privé. La partie supérieure montre une vue d'ensemble avec un mur rouge et vert, une zone verte, et une zone grise. La partie inférieure est un détail du mur avec une épaisseur de 1,20 m et une fondation en béton.